

Communiqué de presse

CONTACT Céline Ducoin
Directrice - Service communication
tél : 06 62 30 01 05 | email : cducoin@agglom-nevers.fr

Nevers, le 30 juin 2023

Travaux du réseau de chaleur urbain : traversée du giratoire du Pont Cizeau en juillet

Du lundi 3 au vendredi 21 juillet*, les travaux du réseau de chaleur urbain (RCU) vont traverser le giratoire du Pont Cizeau. Cette opération se fera en trois étapes. Perturbations de circulation à prévoir sur cet axe et les rues adjacentes.

La traversée stratégique du Pont Cizeau

Si les travaux du RCU sont toujours interrompus au niveau du front 1 (cœur de ville historique) pour une durée indéterminée, les travaux continuent au niveau du front 2 (boulevard Pierre-de-Coubertin – giratoire du Pont-Cizeau) et front 3 (rue du Champs de foire – quartier Baratte).

Concernant le front 2, les travaux vont se concentrer sur **la traversée du giratoire du Pont Cizeau entre le 3 et le 21 juillet***. Trois étapes sont prévues :

- **Lundi 3 au dimanche 9 juillet** : fermeture de la rue du Champ de Foire (uniquement tronçon en sens unique) et de la rue de la Douare et mise en place de feux tricolores de part et d'autres du giratoire pour permettre une circulation par alternat. Déviation par le parking du Ravelin et la rue de l'Isle Saint-Charles.
- **Lundi 10 au dimanche 16 juillet** : fermeture de la rue du Champ de Foire (uniquement tronçon en sens unique), de la rue de la Douare et de la rue du Pont Cizeau (partie basse) et mise en place de feux tricolores de part et d'autres du giratoire pour permettre une circulation par alternat. Déviation par le parking du Ravelin et la rue de l'Isle Saint-Charles.
- **Lundi 17 au vendredi 21 juillet** : fermeture de la rue du Champ de Foire (uniquement tronçon en sens unique), de la rue de la Douare et de la rue du Pont Cizeau (partie basse) et **fermeture complète du giratoire du Pont-Cizeau** (voir ci-après pour l'organisation de la circulation).

**Ces dates sont données à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les aléas de chantier.*

Fermeture totale du giratoire du Pont-Cizeau du 17 au 21 juillet : comment circuler ?

Pour les véhicules légers et moins de 3,5 tonnes

- **Sens de circulation Ouest > Est : du giratoire de la Croix-Joyeuse direction boulevard Coubertin :**
 - L'accès sera interdit à 700 m à partir du giratoire de la Croix-Joyeuse
 - Déviation à partir du giratoire de la Croix-Joyeuse en suivant les axes suivants : boulevard de la République > rue du Champ de Foire > rue Bernard Palissy > parking du Ravelin > rue de l'Isle Saint-Charles, levée de Saint-Éloi > giratoire place Saint-Nicolas > boulevard Pierre-de-Coubertin
- **Sens de circulation Est > Ouest : du boulevard Coubertin direction le giratoire de la Croix-Joyeuse :**
 - L'accès sera interdit à 500 m à partir du giratoire place Saint-Nicolas
 - Déviation à partir du giratoire place Saint-Nicolas (sur le boulevard Pierre-de-Coubertin) en suivant l'itinéraire suivant : rue François-Mitterrand > rue des Ouches > place Carnot > rue Saint-Martin > rue de la Pelleterie > rue Saint-Vincent > rue du Rivage > rue du Pont-Cizeau (partie haute) > rue de Nièvre

Pour les véhicules de 3,5 jusqu'à 19 tonnes

De manière générale, les conducteurs de ces véhicules doivent se référer aux plans de circulation en vigueur et soumis à réglementation municipale (arrêté D2023-038) : <https://www.nevers.fr/vivre-a-nevers/mobilites/la-circulation-des-vehicules-lourds>

Sur cette même page, les conducteurs trouveront les déviations en vigueur pour la semaine du 17 au 21 juillet.

À noter que des panneaux d'information (jaunes) seront disposés aux emplacements stratégiques pour prévenir les automobilistes.

Les objectifs du chantier

Les travaux d'extension du **réseau de chaleur urbain** sont programmés sur trois années : 2023, 2024 et 2025 et correspondent à trois phases de chantier distinctes. La traversée du giratoire du Pont-Cizeau s'inscrit dans cette première phase.

Cette dernière permettra de créer **10,5 km de réseau supplémentaires** (pour 42,5 km au total de réseau déjà existant), afin d'alimenter **le centre-ville de Nevers** jusqu'au quartier de **La Baratte** via le quartier des **Bords-de-Loire**.

43 bâtiments supplémentaires seront ainsi raccordés, soit l'équivalent de **2500 logements**, tels que **l'Hôtel de Ville, le palais de justice, l'école André-Cloix, La Maison, la Maison des sports, l'école Pierre-Brossolette, les immeubles collectifs de Nièvre Habitat** aux **Bords de Loire** et **le Centre-Expo**.

À la fin des travaux en 2025, 185 bâtiments neversois (200 sur le territoire de Nevers Agglomération) bénéficieront de ce mode de chauffage performant, économique et écologique.

Les atouts du réseau de chaleur pour la collectivité

- Maîtrise des coûts énergétiques
- Chaleur provenant à plus de 70 % de l'incinération des ordures ménagères et d'une chaudière bois
- Préservation de l'environnement avec la diminution des rejets atmosphériques types gaz à effet de serre
- Sécurité accrue des bâtiments raccordés : la chaleur est acheminée sous forme d'eau chaude jusqu'aux sous-stations. Ces dernières ne produisent ni fumées, poussières, odeurs et fonctionnent sans combustible

Informations techniques

- Tranchée de 1,5 m de large x 1,8 m de profondeur en général, adaptable selon la configuration
- Terrassement traité par une entreprise locale, mobilisant une vingtaine de compagnons
- Chantier glissant (ouverture de la chaussée, pose de la tuyauterie, remblais de la chaussée) sur 200 m de long

